

LE TRAIT D'UNION

BULLETIN DES RETRAITÉS
DE L'UNIVERSITÉ LAVAL



En cas de décès ou d'inaptitude

Qu'en est-il de la gestion de nos biens?

La gestion des biens en cas d'inaptitude et leur disposition à la suite du décès, tel est le titre de l'exposé de **Claude Dufour**, ex-notaire et retraité de l'Université Laval, fait le 16 novembre à l'invitation du Comité d'entraide de l'ARUL. L'objectif de cet exposé n'était pas de remplacer les conseils de spécialistes qui seraient adaptés à la situation de chacun mais plutôt de faire un rappel des principales dispositions en matière de droit familial pour que les participants soient soucieux de leur propre situation, de celle de leurs proches et de celle des personnes âgées de leur entourage. Neuf thèmes ont été abordés. Voici un bref résumé de l'information présentée.

Les régimes matrimoniaux

Si le mariage a eu lieu avant juillet 1970 sans contrat de mariage, le régime légal est la communauté de biens; à partir de juillet 1970, c'est la société d'acquêts. En vertu d'un contrat de mariage (ou d'union civile), on peut aussi avoir le régime de séparation de biens, bien que le régime de société d'acquêts soit également possible. Chacun de ces régimes comprend des dispositions particulières concernant la gestion des biens durant le mariage et leur disposition lors d'un décès ou d'un divorce.

Le patrimoine familial et la dévolution légale

Cette disposition est en vigueur depuis juillet 1989 et s'applique à tous les couples mariés (ou unis civilement), mais pas aux conjoints de fait. Le patrimoine familial comprend la résidence, les meubles, les automobiles, les fonds de pension, incluant les REÉR, et les résidences secondaires. Il ne comprend pas les donations ou les legs reçus par un des conjoints. En cas de décès d'un conjoint, la moitié du patrimoine va au conjoint survivant et l'autre moitié fait partie de la succession disposée par testament.

La dévolution légale s'applique lorsqu'il n'y a pas de testament ou à la partie de la succession dont la disposition n'est pas prévue par un testament; dans ce cas, la moitié du patrimoine dévolue à la succession se partage de nouveau de différentes façons selon chaque situation. Par exemple, lorsque le couple a des enfants, la succession est partagée pour un tiers au conjoint survivant et pour les deux tiers aux enfants.

LA SOLIDARITÉ FÉMININE UNIVERSITAIRE

Jeanne Valois

5

ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS 2012

Bulletin de présentation

13

LE JUBILÉ DES COURBETTES

Patrice Garant

15

ACTIVITÉS SOCIO- CULTURELLES

Rétrospective et
activités à venir

19



POUR NOUS JOINDRE

Par téléphone : 418 656-5508 (boîte vocale)
Par télécopieur : 418 656-7927
Par courrier électronique : arul@arul.ulaval.ca
Site Web : www.arul.ulaval.ca

Pavillon Maurice-Pollack
2305, rue de l'Université, local 3109
Université Laval
Québec (Québec) G1V 0A6

HORAIRE DU SECRÉTARIAT

Isabelle Routhier vous attend
du lundi au jeudi, de 9 h à 15 h 30.
Le secrétariat est fermé le vendredi et les jours fériés.

POUR VOUS JOINDRE

Faites-nous parvenir votre adresse électronique
et ainsi vous serez avisé de tout changement urgent
et des rappels pour les différentes activités.

RESPONSABLES

Coordination

Lucie Bouffard

Aide à la coordination

Louise Veilleux

Rédaction

André L. Beaudoin, Lucie Bouffard, Patrice Garant,
Claude Godbout, Jacqueline Roy et Jeanne Valois

Révision des textes

Luce Fleury

Maquette

Ginette Masson

Conception et réalisation graphiques

Service de reprographie

Photos de la page couverture

Photo du haut : Céline Cyr

Photo du bas : collection privée

Secrétariat

Isabelle Routhier

Impression

Service de reprographie de l'Université Laval

Le bulletin Trait d'union est publié
par l'Association des retraités de l'Université Laval.

Il est publié quatre fois par année,
tiré à 2 300 exemplaires et distribué gratuitement
à tous les membres de l'ARUL.

La direction se réserve le droit d'accepter l'insertion
de publicité suivant la place disponible.



30 %

VENEZ EXPOSER VOS ŒUVRES

Plusieurs retraités pratiquent différentes formes d'art, quelques fois depuis fort longtemps. Certains ont réalisé des œuvres qu'ils seraient prêts à partager avec les autres membres de l'ARUL et même de la communauté universitaire.

Les personnes intéressées à exposer leurs œuvres (peintures, sculptures, photos, etc.) à l'Université au début du mois de novembre 2012 sont priées

de faire parvenir leur «curriculum vitae artistique» et une photo d'une de leurs œuvres au secrétariat de l'ARUL avant le 2 avril 2012, soit par courriel à arul@arul.ulaval.ca, soit par la poste au secrétariat dont l'adresse figure ci-contre.

Pour information : Ginette-Masson@videotron.ca
ou Michel.Marchand@arul.ulaval.ca

CENTRAIDE

En 2011, 385 personnes retraitées de l'Université Laval ont donné généreusement 62 011 \$ à la campagne Centraide Québec et Chaudière-Appalaches.

Malgré une certaine stabilité du taux de participation qui vacille entre 12 % et 15 %, le don moyen continue d'augmenter pour atteindre 161 \$. Les résultats de la campagne ne cessent de croître au fil des années, grâce à la générosité de chacun et spécialement des grands donateurs, de plus en plus nombreux. Ces donateurs de 500 \$ et plus ont augmenté de 39 % leur contribution globale, soit un gain de 5 994 \$. Soulignons la contribution de

Micheline Celesse Matte qui a donné de son temps à faire des rappels téléphoniques dans le cadre de la campagne. À noter que nous encourageons les déductions à la source continues qui se renouvellent automatiquement d'année en année, sauf indication contraire de votre part. Ce mode de paiement vous évite d'envoyer des chèques et de remplir le formulaire de don chaque année. Centraide vous remercie au nom des 185 organismes qui aident les gens d'ICI!

*Patrice Garant,
avec la collaboration de Christine Ferrandiz-Pouliot,
coordonnatrice de la campagne
Centraide Québec et Chaudière-Appalaches*

Nous vous présentons les statistiques des trois dernières années.

Résultats de la campagne Centraide Retraités de l'Université Laval					
	Nb dons	Montant	Croissance	Don moyen	% participation
2009	365	54 424 \$	5,4 %	149	15 %
2010	370	57 130 \$	5,0 %	154	12 %
2011	385	62 011 \$	8,5 %	161	14 %

Résultats Grands Donateurs retraités (500 \$ et +)				
	Nb dons	Montant	Croissance	Don moyen
2009	29	11 904 \$	-12,6 %	627
2010	23	15 468 \$	29,9 %	672
2011	35	21 462 \$	38,8 %	613

VIVRE (VIVE) LA RETRAITE

La chronique «Vivre (Vive!) la retraite...» met en évidence les projets de retraite qui se réalisent, les avenues qui s'ouvrent, les endroits où on ne pensait même pas aller. La retraite, c'est avoir du temps, et avoir du temps permet d'explorer des domaines inconnus, des talents latents et des passions en dormance. La chronique présente donc des personnes qui ont trouvé le temps... pour autre chose.

VIVRE (VIVE!) LA RETRAITE... AVEC DES PINCEAUX, DE L'EAU ET DES COULEURS

Quand elle était enfant, dans ses moments de loisir, elle peignait avec de la gouache. À l'École normale, elle a touché plusieurs formes d'art : peinture à l'huile, peinture sur lin, cuir repoussé, pyrogravure sur bois. **Raymonde Rousseau**, à sa retraite, est revenue à l'art par l'aquarelle.

Raymonde Rousseau est née et a grandi à Baie-Saint-Paul, un endroit mythique pour les artistes peintres. Elle a fait l'École normale chez les dames de la Congrégation Notre-Dame à Baie-Saint-Paul, puis elle a obtenu un baccalauréat en diététique de l'Université Laval et une maîtrise toujours en diététique de l'Ohio State University. Elle a commencé à enseigner à l'Université Laval en 1952. Durant sa vie professionnelle, elle s'est intéressée à l'art culinaire dans les collectivités. Elle a pris sa retraite en 1995.

Durant plusieurs années, à cause de l'enseignement, de la naissance de ses trois enfants, de ses voyages, elle a mis en veilleuse sa création artistique commencée alors qu'elle était adolescente. «Un jour, se rappelle-t-elle, pour marquer le départ à la retraite d'une collègue, ses amies lui ont remis une aquarelle de **Marie Lachance**, professeure au Département des sciences de la consommation». Pour Raymonde, ce fut le coup de foudre. «À ma retraite, se dit-elle, je ferai de l'aquarelle.»

C'est ainsi que la retraite venue, Raymonde s'est inscrite aux loisirs de sa paroisse au cours d'aquarelle. Elle a vite compris qu'elle voulait un cours plus exigeant et elle s'est tournée vers **Reine Ouellet** de la Maison Blanchette à Cap-Rouge. «J'ai beaucoup appris de cette femme très créatrice, dit-elle. D'ailleurs, je fais toujours des croquis préalables comme elle me l'a appris, même si tous les autres professeurs avec qui j'ai suivi des cours par la suite préconisent de se lancer tout de suite sur la «toile». Faire des croquis est certes plus long, mais beaucoup moins risqué tout comme l'habitude qu'elle a prise de faire deux fois ou plus la même œuvre plutôt que d'effacer ce qui ne lui plaît pas.



Elle a aussi suivi des cours avec **Jacques Hébert**, dont elle admire les paysages et, particulièrement, les épinettes. Hébert peignait devant ses étudiants, parfois jusqu'à deux tableaux dans un même cours. «Sa grande qualité, note Raymonde, c'est qu'il applique tout de suite la bonne

couleur au bon endroit et à la bonne intensité.» Elle a aussi suivi des ateliers d'**Olivier Toupin** qui amenait ses élèves à l'île d'Orléans peindre «sur le vif». Changer de professeur lui permet de connaître d'autres techniques, de changer de sujets et de découvrir les limites de cet art qui se veut nettement plus transparent et nuancé que la peinture à l'huile. Et suivre des cours de groupe est très stimulant.



Photos : Jacqueline Roy

Raymonde Rousseau

Raymonde peint des fleurs (échinacées, marguerites, orchidées, pavots, iris), des arbres, des oiseaux, des paysages et des natures mortes. «J'aime peindre des fleurs, surtout le feuillage qui me vient naturellement, sans effort.» Ses tableaux reflètent l'importance qu'elle accorde à la lumière («Le secret de l'aquarelle est de toujours faire ressortir la lumière»), son goût pour la couleur («Les couleurs me parlent, dit-elle. Les bruns chauds, le cramoisi, un certain bleu foncé») et son amour pour la nature qu'elle reproduit comme elle la voit, sans la déformer.

À ce jour, ses peintures sont exposées uniquement dans son sous-sol et elles sont offertes sous forme de cadeau à ses enfants, à ses petits-enfants et à ses amis. Toutefois, Raymonde aimerait bien participer à une exposition de groupe.

Raymonde Rousseau signe ses aquarelles d'une écriture toute en finesse, délicatesse et harmonie à l'image de ses tableaux qui présentent avec finesse, délicatesse et harmonie un monde de beauté.

Jacqueline Roy

MERCI À NOS BÉNÉVOLES

Le Conseil d'administration souligne l'engagement des membres qui ont renouvelé leur mandat ou accepté de se joindre à l'équipe des bénévoles de l'ARUL dernièrement :

Ghislaine Trempe (Comité des avantages sociaux)

Marthe Cloutier, Nicole Letellier, Marcel Hudon et Lucien Huot (Comité des élections)

Campagne de financement 2012

UN OBJECTIF DE 100 000 \$

Depuis que la Fondation de l'Université Laval a mis en place la campagne annuelle de financement auprès des membres de la communauté universitaire, la contribution des personnes retraitées a augmenté de 102 %. L'an dernier, 540 retraités ont répondu à l'appel pour un montant total de 93 190 \$. De ce fait, l'objectif fixé tant en nombre de donateurs qu'en dollars de contribution a été atteint à 100 %. Ces résultats sont éloquentes et parlent par eux-mêmes : les personnes retraitées ont à cœur le succès de leur université, dans les meilleurs intérêts de ses étudiantes et étudiants. Vos dons contribuent à exprimer concrètement à quel point vous appréciez avoir travaillé à l'Université Laval. Félicitations et mille mercis!

Cette année, à titre de représentant des retraités au comité de la Campagne 2012, je me suis fixé deux objectifs bien précis : augmenter le nombre de donateurs à plus de 600 et hausser légèrement la contribution de celles et ceux qui donnent déjà. Si chaque retraité donateur augmente sa contribution de seulement un dollar par mois, ce sera 6 480 \$ de plus qui sera amassé. Et si la contribution s'apprécie de 20 \$ par année, l'augmentation globale sera de 10 800 \$. Dans les deux cas, nous atteindrons notre objectif annuel fixé à 100 000 \$. Quel beau résultat!

Cette campagne de la Fondation de l'Université Laval se déroulera du 15 février au 30 mai 2012. Au cours des prochaines semaines, si ce n'est pas déjà fait, vous recevrez une lettre de ma part ou un appel d'un étudiant, membre de l'équipe de télémarketing de la Fondation. Je vous remercie à l'avance de votre générosité, toujours aussi grande, année après année.

Jean-Claude Méthot
Représentant des retraités
Comité de Campagne 2012

RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Conseil d'administration de l'Association des retraités de l'Université Laval

Mesdames, Messieurs,

Le 8 février 2012, nous avons procédé, à titre de membres du Comité de vérification, à la vérification de l'état des recettes et déboursés de l'ARUL pour la période du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011. L'état a bien été établi à partir des registres de l'Université Laval et de l'ARUL et le tout est conforme.



Yves Beaumont
Comité de vérification

Lionel Gagnon
Comité de vérification

8 février 2012

Le comité des usagers du CHUQ À LA RECHERCHE DE MEMBRES

Le Comité des usagers du Centre hospitalier universitaire de Québec (CHUQ*) est formé de membres bénévoles qui mettent leur expérience et leur énergie au service des personnes qui utilisent les services du CHUQ. Le comité offre l'occasion de mieux connaître le fonctionnement des hôpitaux et des services que regroupe le CHUQ. Il vise aussi à assurer une présence des usagers aux différentes activités liées à la gestion des soins.

Quelques sièges sont actuellement libres à ce comité. Pour connaître le travail effectué par les bénévoles siégeant au Comité des usagers, n'hésitez pas à nous contacter par téléphone au 418 654-2271, par courriel au comitedesusagers@chuq.qc.ca ou à vous informer au www.chuq.qc.ca/fr/le_chuq/notre_administration/comite_usagers/

N'hésitez pas à faire connaître le comité des usagers dans votre entourage. Invitez parents et amis à prendre contact avec les membres du comité pour obtenir de l'information.

Serge Genest, Président
Comité des usagers du CHUQ

* Outre l'Hôtel-Dieu de Québec, l'Hôpital Saint-François d'Assise et le Centre hospitalier de l'Université Laval (CHUL), le CHUQ regroupe cinq autres établissements de soins, soit la Maison Paul-Triquet, le Centre de traitement dans la communauté, le Centre de pédopsychiatrie, le Foyer des vétérans et la Clinique TSO.

La solidarité féminine universitaire

UNE DOUCE HABITUDE

La solidarité féminine universitaire ne date pas d'hier. Dès la fin de la Première Guerre mondiale, un désastre qui avait fortement marqué non seulement l'Europe, mais aussi les États-Unis et le Canada, deux professeures britanniques et la doyenne du Barnard College de New York projettent de mettre sur pied une organisation internationale réunissant les femmes diplômées des universités. Elles étaient convaincues que c'était par l'amitié qu'on pouvait prévenir une catastrophe de ce genre. C'est ainsi qu'en 1919, des femmes américaines, britanniques et canadiennes fondent la Fédération internationale des femmes diplômées des universités (IFUW/FIFDU). Notons que le lien de confiance et d'amitié entre ces trois pays existait déjà et, au fil des ans, il serait fondamental pour la mise en place d'importantes institutions telles les Nations Unies et l'Organisation du traité d'Atlantique Nord (OTAN). Membre fondateur de l'organisme international, la Fédération canadienne des femmes diplômées des universités (CFUW/FCFUDU) compte aujourd'hui 123 clubs réunissant près de 10 000 membres. Elle est la plus importante des 67 groupes affiliés de la Fédération internationale. Outre les dossiers concernant l'éducation, l'environnement, la paix, la justice et les droits de la personne, le mandat principal de tous ces groupements vise l'amélioration du statut social, économique et juridique des femmes.

Au Québec, la première association de ce genre, le Quebec City University Women's Club, naît en 1937, mais il ne devient vraiment actif qu'en 1939, au début de la Seconde Guerre mondiale. En août 1942, le Club organise le congrès triennal de la Fédération canadienne. Cette activité, tenue au Château Frontenac, attire 118 personnes. Cet événement apporte de nombreux changements, dont le plus important, soit l'inscription de 24 Canadiennes françaises, doublant pratiquement les effectifs de l'association locale.

Un tour de force en fait puisque, même si selon le recensement de 1941, 93 % de la population de la région de la ville de Québec était francophone, il n'y avait que très peu de femmes titulaires d'un diplôme universitaire à cette époque. En effet, les femmes n'ont été que timidement acceptées dans les universités canadiennes-françaises qu'en 1925. Il faudra attendre la création des cégeps en 1967 pour voir l'entrée massive des femmes d'abord dans les cégeps, ensuite dans les universités. Pour la plupart, les nouvelles membres du Quebec City Women's Club avaient fait leurs études ailleurs, dans d'autres provinces, aux États-Unis ou en France.

Pour quelque temps, les activités du Women's Club se déroulent tantôt en anglais, tantôt en français, mais la question linguistique devient problématique si bien que, en 1949, naît la première Association des femmes diplômées des universités de Québec, l'AFDU.

L'AFDU, qui a aujourd'hui pignon sur rue au pavillon Agathe-Lacerte, «a pour mission principale de promouvoir l'éducation supérieure chez les femmes. Elle réunit des femmes diplômées de l'enseignement supérieur appartenant à toutes les disciplines, exerçant ou non leurs compétences, sans distinction d'âge, de race, de religion ou d'opinion politique». Elles se rencontrent tous les mois, parfois pour une conférence, pour des activités sociales mais surtout pour se concerter en vue de créer des partenariats avec diverses facultés et ministères afin d'offrir des bourses d'études à des étudiantes de l'Université Laval. L'année dernière, elles ont réussi à

amasser un montant de 28 200 \$ qu'elles ont offert sous forme de bourses à 19 étudiantes.

Depuis quelques années, l'AFDU s'est fixé comme mission privilégiée d'étudier, de soutenir et de promouvoir l'éducation chez les femmes des peuples Inuits et des Premières Nations. Selon la Native Women Association of Canada, la mobilité géographique est plus importante chez ces femmes, particulièrement dans les communautés nordiques. Souvent, elles se déplacent vers les villes, car, sur les réserves, elles ont peu de possibilités d'avancement et sont fréquemment victimes de violence de toutes sortes. Vivre en ville n'est pas toujours chose facile pour elles. C'est ainsi que l'AFDU a choisi de collaborer avec le Centre de développement de la formation et de la main-d'œuvre (CDFM) huron-wendat, un organisme créé en 1995 par le Conseil de la nation huronne-wendat pour répondre aux besoins des jeunes décrocheurs de la communauté de Wendake et des autres Premières Nations du Québec, afin de soutenir activement et financièrement celles qui sont étudiantes à l'Université. Afin de les encourager à poursuivre leurs études, l'AFDU a créé trois bourses pour des étudiantes des Premières Nations qui fréquentent le cégep ou le CDFM et qui se dirigent vers des études supérieures.



Une journée de découvertes dans Lanaudière l'été dernier : visite de la ferme Arômes et Lavandes et de la nouvelle abbaye cistercienne Val-Notre-Dame et, en soirée, concert avec l'orchestre symphonique de Philadelphie dirigé par Charles Dutoit, et Kirill Gerstein au piano.

Mais tout n'est pas que travail dans cet organisme puisque l'AFDU organise chaque année deux voyages culturels : un de quelques jours, généralement aux États-Unis – ce sera à New York ce printemps – et l'autre, d'une journée, dans une région du Québec. Ces voyages, ouverts à tous, membres, conjoints et amis, sont un moyen de s'enrichir, au sens propre pour l'AFDU et au sens figuré pour les participants. Consultez le site Internet www.afdu.qc.ca car les détails de ces voyages y seront bientôt.

Jeanne Valois

Nous tenons à remercier chaleureusement **Godelieve De Koninck** et **Judith Sanschagrin** de l'AFDU Québec pour leur collaboration empressée.



Monographie religieuse

C'est à l'église du quartier de Saint-Jean-Chrysostome qu'a été lancée la monographie, *Saint-Jean-Chrysostome, la paroisse – son église*, par la Corporation du patrimoine et du tourisme religieux de Lévis.

Écrit par **Jean-Claude Filteau**, théologien et professeur retraité de la Faculté de théologie et de sciences religieuses, cet ouvrage est une réédition revue et augmentée d'un texte publié en 1978 dans l'album-souvenir *Mon village a 150 ans* et retrace l'histoire de la paroisse de Saint-Jean-Chrysostome fondée en 1828, pour desservir la population de la Rive-Sud de Québec qui habite entre les rivières Chaudière et Etchemin et qui a difficilement accès à l'église de

Saint-Joseph-de-la-Pointe-Lévy. Un presbytère-église est d'abord construit. Une église le remplace en 1848 et c'est l'une des dernières de l'architecte **Thomas Baillargé**.

Comptant 44 pages et de très nombreuses photos, cette monographie est disponible au presbytère de la paroisse de Saint-Jean-Chrysostome (1012, de l'Église, G6Z 3H4; téléphone 418 839-3590).

FILTEAU, Jean-Claude, *Saint-Jean-Chrysostome, la paroisse – son église*, Corporation du patrimoine et du tourisme religieux de Lévis, Lévis, 2011, 44 pages, 10 \$.



Morphogénèse de Rome

Gilles Ritchot, professeur retraité du Département de géographie, vient de publier aux Éditions L'Harmattan *La morphogénèse de Rome; De la discontinuité première au débordement actuel*.

La morphogénèse qui se définit par le processus de création d'un ensemble de formes urbaines fut double à Rome. La première culmina avec l'Empire antique et légua son système juridique à l'Occident. Puis Rome, devenue un « champ de ruines », évolua comme un réservoir de valeurs. La chrétienté reconduisit le parcours impérial dans une deuxième morphogénèse, en mettant en rivalité souverains germaniques et rois de France. Cette formidable tectonique humaine positionna les trois cultures monothéistes sur les cinq continents.

Ce volume n'est pas disponible sur les tablettes de librairies. Pour commander : Distribution Prologue. Adresse électronique : benoit.bernier@pul.ulaval.ca. On peut aussi commander ce livre par l'intermédiaire de son libraire habituel ou par le site internet : www.editions-harmattan.fr/index.asp?navig=catalogue&obj=livre&no=35428 ou en s'adressant par courrier postal à : L'Harmattan, 7 rue de l'École Polytechnique, 75005 Paris.

RITCHOT, Gilles, *La morphogénèse de Rome; De la discontinuité première au débordement actuel*, Éditions L'Harmattan, Paris 2011, 600 pages, format numérique 38,25 € et format papier 48,45 €.



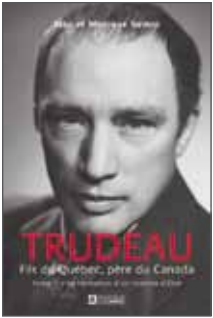
Félix-Antoine Savard et la forêt

Jean Des Gagniers, professeur retraité du Département d'histoire, vient de publier aux Presses de l'Université Laval *Félix-Antoine Savard et la forêt ou le royaume des enchantements*. Si certains ont célébré nos splendides forêts, personne ne l'a fait de façon aussi intense que **Félix-Antoine Savard**. Si *Menaud, maître-draveur* fait pénétrer le lecteur dans une forêt souffrante, son auteur peut aussi, comme il le fait en 1950 devant les ingénieurs forestiers du Québec, prendre la défense d'un patrimoine vital qu'il sait vulnérable et menacé.

Mais ce qui séduit le plus dans l'œuvre de Savard et en quoi il excelle, c'est lorsque son verbe inspiré accède au pur lyrisme. Alors, « pareil aux êtres traversés », comme il l'écrit au sujet de son vieux guide.

Mais, il s'identifie aux arbres; il mêle son propre souffle à celui de la forêt secouée par le vent. Enfin, transcendant ce qu'il observe et se plaît à longuement décrire, il rejoint le symbole. Et c'est ainsi que, évoluant sur le lac de la plus haute montagne, le huard, oiseau de beauté, figure le poète au mystérieux rituel. On peut visionner l'entrevue avec l'auteur, à cette adresse : www.youtube.com/watch?v=0Qb3gCim2Yw

DES GAGNIERS, Jean, *Félix-Antoine Savard et la forêt ou le royaume des enchantements*, Presses de l'Université Laval, 2011, 160 pages, 29,95 \$ en format papier ou numérique.



La formation d'un homme d'état

À l'automne dernier, **Monique** et **Max Nemni**, professeur retraité de science politique, publiaient aux Éditions de l'homme le second tome consacré à **Pierre Elliot Trudeau** et intitulé *Trudeau - Fils du Québec, père du Canada ; La formation d'un homme d'État: 1944-1965* (le premier tome est paru en 2006 et s'intitulait *Trudeau - Fils du Québec, père du Canada; Les années de jeunesse 1919-1944*. En 1944, lorsqu'il arrive à l'Université Harvard, le futur premier ministre milite au sein d'un parti proche de l'extrême-droite. À ce moment charnière de la transformation de sa pensée politique, rien ne laisse entrevoir l'homme d'État en devenir. En 1948, fraîchement sorti de la London School of Economics où il fut initié aux idéaux socialistes de **Harold Laski**, Trudeau entreprend un voyage à travers le monde qui se révélera des plus formateurs. Il revient au Québec en 1949, prêt à s'engager dans une opposition musclée aux mesures répressives

de **Maurice Duplessis** et à se faire acteur de l'avènement de la Révolution tranquille. En deux décennies, le jeune homme aux idées cléricalo-nationalistes deviendra l'homme politique progressiste qui clamera la nécessité de séparer l'Église et l'État, assouplira les lois sur le divorce, décriminalisera l'homosexualité et l'avortement, courra au secours du fédéralisme et défendra avec ferveur les droits de la personne. Cet ouvrage raconte l'impressionnant virage à 180 degrés d'un personnage fascinant qui a changé à tout jamais la face du Canada et qui symbolise à lui seul tout un pan de l'histoire du Québec.

NEMNI, Max et Monique, *Trudeau - Fils du Québec, père du Canada; La formation d'un homme d'État: 1944-1965*, Les éditions de l'homme, 2011, 520 pages, 34,95 \$ en format papier et 26,99 \$ en format numérique.

Lucie Bouffard

CAUSERIES DU COMITÉ D'ENTRAIDE

LE MERCREDI 28 MARS 2012, À 16 HEURES
SALLE 2320, PAVILLON ALPHONSE-DESJARDINS

VENDRE SON DOMICILE À LA RETRAITE...?

Cette causerie prendra une forme un peu différente des causeries habituelles. Trois retraités, **Jacques Laforest**, **Marcel Viau** et **Gilles Barbeau**, qui ont récemment vendu leur maison feront part de leur expérience et des facteurs qui ont déterminé leur choix ainsi que les motivations, les écueils surmontés, les imprévus, les solutions trouvées, etc. Il y aura échange sur le point de vue de nos trois invités avec d'autres personnes qui sont en train de vivre ou ont vécu la même expérience. Les participants auront ainsi l'occasion de mieux saisir la réalité de cet épisode de la vie de plusieurs retraités.

LE MERCREDI 25 AVRIL 2012, À 16 HEURES
SALLE 2320, PAVILLON ALPHONSE-DESJARDINS

LA PARTICIPATION SOCIALE DES AÎNÉS : UNE RÉALITÉ AUX MULTIPLES VISAGES

Conférencière invitée : **Andrée Sévigny**, professeure à la Faculté de médecine, membre de l'Institut sur le vieillissement et la participation sociale des aînés (IVPSA), et chercheure à l'Unité de recherche en gériatrie de l'Hôpital du Saint-Sacrement de Québec.

La participation des retraités à la vie sociale est une réalité logée à l'adresse de la diversité des formes de participation, des interventions pour la favoriser et des éléments qui font en sorte que ces interventions portent fruit ou non.

Café et jus seront servis. L'entrée est libre mais le nombre de places est limité, aussi, réservez au plus tôt auprès du secrétariat de l'ARUL : 418 656-5508 ou par courriel à arul@arul.ulaval.ca

ILS NOUS ONT QUITTÉS



Photo : Lucie Bouffard

NOVEMBRE 2011

- Le 1^{er}, **Arsène Roger** (Service des résidences)
Le 19, **Raymond Truchon** (Faculté de théologie et de sciences religieuses)
Le 24, **Claude Garant** (Service des immeubles)

DÉCEMBRE 2011

- Le 9, **Gaston Grégoire** (Département de biologie)
Le 11, **Alan Manning** (Département de langues, linguistique et traduction)
Le 11, **Adrienne Charbonneau** (Bibliothèque)
Le 23, **Armand Lajoie** (Bibliothèque)

JANVIER 2012

- Le 10, **Maurice Beaulieu** (Département de chirurgie)
Le 14, **Odilon Ratté** (Service des immeubles)
Le 21, **Gilles Lagacé** (Département des sciences géomatiques)
Le 22, **Jacynthe Vallée** (Département d'éducation physique)
Le 23, **Robert Héroux** (Département des sciences du bois et de la forêt)

FÉVRIER 2012

- Le 4, **Tommy Vong Jensen** (Département de phytologie)
Le 6, **Jean-Charles Lessard** (Département de psychopédagogie)
Le 10, **Thomas Andrew Reisner** (Département des littératures)
Le 11, **Robert Garon** (Département d'histoire)
Le 14, **Marcel Lévesque** (Département des sciences du bois et de la forêt)
Le 14, **Jean-Marie Tendland** (Faculté de pharmacie)

NOUVEAUX RETRAITÉS

- Pierre L. Amiot (Département de physique, de génie physique et d'optique)
Rosaire Bastien (Faculté de médecine dentaire)
Gaétane Beaudoin (Direction des technologies de l'information)
Bernard Béliveau (Département des sciences des aliments et de nutrition)
Line Bois (Administration)
Pierre Boutin (Administration)
Suzanne Caron (Faculté de philosophie)
Roger Dynes (Service des résidences)
Silvia Faitelson-Weiser (Département de langues, linguistique et traduction)
Paulette Fillion (Bibliothèque)
Janel Gauthier (École de psychologie)
Andrée Giroux (Administration)
Ginette Godin (Bibliothèque)
Louise Gosselin (Administration)
Maria Gosselin (Administration)
Jacques Goulet (Département des sciences des aliments et de nutrition)
Gisèle Groleau (Département de médecine sociale et préventive)
Danielle Guillot (Faculté des sciences de l'éducation)
Hélène Hamel (Administration)
Daniel Hémond (Service des ressources humaines)
Karen Horth (Faculté de droit)
Nicole Huron (Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation)
Serge Kaliaguine (Département de génie chimique)
Mario Lachance (Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique)
Pierre Lajoie (Département de médecine sociale et préventive)
Maurice Lalonde (Département des sciences du bois et de la forêt)
Jacques Lapointe (Département de biochimie et de microbiologie)
Jacques Larochelle (Département de biologie)
André Lévesque (Département de géologie et de génie géologique)
Carla Lipsig-Mumme (Département des relations industrielles)
Denis Marois (Département de phytologie)
Gilles Martin (Direction générale de la formation continue)
Christiane Masson (Service des finances)
Marie Métayer (Bibliothèque scientifique)
Odile Naud (École de psychologie)
Danielle Pichette (Département de géologie et de génie géologique)
Richard Prince (Département des sciences animales)
Diane Roy-Bédard (Bibliothèque)
Aline Savoie (Service des finances)
Silvestre Jr Silva (École d'architecture)
André Vachon (Service des immeubles)
Simon Verret (Département de pédiatrie)

LES BLOGUES DE *CONTACT*

Un rendez-vous avec le savoir

Depuis quelques semaines, trois professeurs, un coordonnateur de chaire et une doctorante alimentent le site de blogues du magazine *Contact*. Leur mission : partager avec les internautes leurs connaissances et apporter un éclairage sur divers événements et phénomènes de société. Il s'agit d'une tribune libre, où chaque blogueur adopte le ton qui lui convient, quelque part entre la chronique d'opinion et l'article de vulgarisation scientifique. Déjà, les billets qui alimentent régulièrement ce site ont été consultés plus de 40 000 fois!

Les lecteurs se recrutent autant chez les diplômés que parmi la communauté universitaire et le grand public. Et ce rayonnement a des conséquences surprenantes. Après la mise en ligne de quelques billets seulement, le blogueur et directeur du Département de sociologie, Simon Langlois, a reçu à son bureau un titulaire de maîtrise désirant entreprendre un doctorat sous sa direction. « Il a dit m'avoir choisi après avoir lu mes textes sur le site des blogues », s'étonne encore S. Langlois.

Plusieurs bonnes raisons amènent un public éclairé à fréquenter ces blogues. D'abord la qualité des cinq blogueurs de l'Université et la diversité des sujets abordés. Les billets mis en ligne jusqu'à maintenant vont de la publicité lors du Super Bowl au traitement médiatique des suicides, en passant par la place des organisations non gouvernementales (ONG) humanitaires en Russie.

Le site des blogues offre aussi la possibilité d'engager la conversation avec ces spécialistes grâce à la zone des commentaires : le billet sur la vigueur de la classe sociale au Québec a, par exemple, suscité des réactions tranchées auxquelles le blogueur a répondu, et celui sur l'adoption d'une saine alimentation a été l'occasion pour plusieurs de partager leur expérience et de poser des questions... qui ont trouvé réponses.

Finalement, la page d'accueil des blogues propose des liens vers d'autres blogues de diplômés ou de professeurs, en rotation – et toutes les suggestions sont les bienvenues.

Un seul clic pour répondre à ce rendez-vous avec le savoir : www.blogues.ulaval.ca



Contact

Les blogues de **Contact**

Suivez les billets de 5 experts de l'Université

- **Croquis de Russie**
Agnès Blais, doctorante en anthropologie
- **Mieux s'informer à l'heure du numérique**
Colette Brin, Département d'information et de communication
- **Nutrition, activité physique et contrôle du poids**
Paul Boisvert, Chaire de recherche sur l'obésité
- **Regards sur la société**
Simon Langlois, Département de sociologie
- **Passion marketing**
Frank Pons, Département de marketing

www.blogues.ulaval.ca

Nombre de nouveaux retraités par année

Année	Soutien	Professeurs	Professionnels	Total
2001	65	72	35	172
2002	87	77	31	195
2003	86	66	48	200
2004	86	48	42	176
2005	78	58	40	176
2006	97	63	38	198
2007	77	44	23	144
2008	70	36	38	144
2009	83	44	30	157
2010	81	66	26	173
2011	122	48	33	203

Répartition du nombre de personnes retraitées par âge

ÂGE	Soutien	Professeurs	Professionnels	Total	%	Hommes	Femmes
55 à 59	267	13	69	349	11 %	117	232
60 à 64	405	119	158	682	21 %	293	389
65 à 69	315	294	177	786	25 %	491	295
70 à 74	189	279	96	564	18 %	402	162
75 à 79	128	188	53	369	12 %	274	95
80 à 84	96	104	37	237	7 %	162	75
85 à 89	57	62	20	139	4 %	85	54
90 à 99	23	24	9	56	2 %	38	18
TOTAL	1480	1083	619	3182	100 %	1862	1320

Source : Bureau de la retraite

Répartition des retraités dans le monde (excluant les conjoints survivants)

Retraités	Lieux de résidence
2899	Canada
10	États-Unis
3	Amérique du Sud
15	France
1	Suisse
2	Asie
1	Liban
1	Royaume-Uni
1	Île Maurice

Au Canada

2861	Québec
27	Ontario
7	Colombie-Britannique
1	Alberta
1	Nouveau-Brunswick
2	Nouvelle-Écosse

Au Québec

2240	Québec
385	Lévis
43	Chaudière-Appalaches
52	Mauricie
9	Bois-Francs
13	Bas-St-Laurent
8	Gaspésie
3	Saguenay
7	Côte-Nord
8	Estrie
8	Outaouais
2	Abitibi
1	Laurentides
10	Lanaudière
72	Montréal (Rive-Nord – Rive-Sud)

Source : ARUL

LES RETRAITÉS À L'HONNEUR

- Lors d'une cérémonie tenue en novembre, la Fondation de l'Université Laval a remis des titres honorifiques en reconnaissance de leur générosité envers l'Université à plusieurs membres de l'ARUL. Ainsi, **Raymond Ringuette** (Musique) a obtenu le titre de «*Chevalier du Cercle du recteur*» de l'Université tandis que **Hans-Jürgen Greif** (Littératures), **Jacques E. Rioux** (Médecine), **Jean-Charles Blouin** (Musique) et **Thérèse Demers** (Sciences infirmières) ont reçu celui de «*Membre du Cercle du recteur*». **Alain Prujiner** (Droit), **Claire Dolan** (Histoire) et **Silvia Faitelson-Weiser** (Langues, linguistique et traduction) portent le titre de «*Commandeur*» et **Françoise Tétu-de-Labsade** (Littératures), **Gérald Favreau** (Pharmacie), **Germain Boivin** (Physique, génie physique et optique), **Louise Quesnel** (Science politique), **Marie-Andrée Cossette** (Arts visuels), **Robert Descheneaux** (Ressources humaines), **Rosaire Caron** (Bibliothèque) et **Jacques Bélanger** (Formation continue) celui de «*Gouverneur*».

- Pédiatre et spécialiste en santé communautaire, **Louis Bernard** a été sélectionné dans la catégorie santé afin de devenir membre de l'Académie des Grands Québécois. L'organisation reconnaît les citoyens de la ville de Québec qui se sont démarqués par leurs réalisations et qui ont ainsi fait rayonner leur cité. Participant activement à la mise en place de plusieurs programmes, services et organismes du réseau de la santé et des services sociaux du Québec, dont le Programme québécois de dépistage du cancer du sein ainsi que l'Institut national de santé publique, il a également offert de l'aide



Louis Bernard

humanitaire sur le continent africain, notamment en participant en 2005 à la mise en place d'un institut de santé publique pour le gouvernement de la République de Guinée.

- Lors de la remise des Prix d'excellence en enseignement de l'Université, le prix Cours à distance a été remis à **Gilles Barbeau**, professeur émérite et retraité de la Faculté de pharmacie, pour le développement du cours en ligne *Hasards et découvertes : des hommes et des médicaments*. Ce prix reconnaît un cours à distance novateur et de qualité exceptionnelle à l'égard de la démarche pédagogique. Le comité de sélection a particulièrement apprécié l'efficacité pédagogique de ce cours à la fois épuré et complet. Le souci de G. Barbeau de maintenir un contact chaleureux, même à distance, et de susciter la motivation de l'étudiant est une réussite. Il y parvient notamment par l'utilisation de titres accrocheurs et évocateurs pour chacun des modules, avec une narration et un ton convivial, des images de bonne qualité et judicieusement choisies. Gilles Barbeau sait également éveiller l'intérêt en faisant référence aux domaines des arts, de la littérature ou encore du cinéma. La présence d'un glossaire et de textes viennent enrichir les apprentissages des étudiants. Par une navigation fluide, une arborescence efficace et une utilisation réfléchie du média, ce cours à distance est un exemple remarquable quant à l'utilisation efficace de la technologie à des fins pédagogiques.



Gilles Barbeau

Programme PAIR

QUELQUES RÉSULTATS DU SONDAGE

Merci aux 55 membres de l'ARUL (30 hommes et 25 femmes) qui ont répondu au sondage du comité d'entraide concernant le programme PAIR. Rappelons que PAIR est un service gratuit qui permet d'entrer en contact téléphonique de façon quotidienne avec la personne inscrite, au moyen d'un message transmis par ordinateur. Lorsqu'il n'y pas de réponse, le système rappelle; s'il n'y a toujours pas de réponse, un répondant désigné fait une vérification et, s'il y a lieu, les services d'urgence sont contactés.

Les répondants au sondage habitent seuls dans une proportion de 41 %. La majorité vit dans une maison unifamiliale (63,6 %) ou en condo ou logement (32,7 %); deux répondants seulement sont dans un appartement pour retraités. L'ensemble des répondants se considère en très bonne santé (45,5 %) ou en bonne santé (54,5 %).

Par catégories d'âge, ils se répartissent comme suit :

- 14 (27,4 %) moins de 65 ans;
- 11 (21,6 %) entre 65 et 69 ans;
- 14 (27,5 %) entre 70 et 74 ans;

- 6 (11,8 %) entre 75 et 79 ans;
- 6 (11,8 %) 80 ans et plus.

Plus de 60 % des répondants ne connaissaient pas PAIR; dans la même proportion, ils seraient prêts à participer à une rencontre d'information sur le programme. Quelques-uns (5,6 %) se disent très intéressés à bénéficier du programme; certains (38,9 %) mentionnent qu'ils pourraient peut-être en bénéficier alors que les autres n'y voient pas de nécessité. D'ailleurs, 30 % des répondants ont indiqué qu'une personne communiquait quotidiennement avec eux.

Le comité examinera les meilleurs moyens de donner suite à ce sondage lors de ses prochaines rencontres. Les quelques personnes qui nous ont fait part de leur intérêt à bénéficier du programme PAIR en manifestant leur désir de rencontrer un bénévole de l'ARUL auront été contactées au moment de la parution du *Trait d'union*. Si d'autres personnes désirent aussi de l'information concernant l'inscription au programme, nous sommes à leur disposition.

André Beaudoin
Comité d'entraide

ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS 2012

À tous les membres en règle de l'Association des retraités de l'Université Laval

Objet : élection des administrateurs 2012

À l'Assemblée générale extraordinaire, tenue le 7 novembre 2011, nous avons procédé à la fusion des règlements n° 2 et n° 3 du règlement relatif aux modalités d'élection des administrateurs de l'Association des retraités de l'Université Laval.

En conformité avec les nouveaux articles 3.01* et 3.02** du « **Règlement relatif aux modalités d'élection des administrateurs de l'Association des retraités de l'Université Laval, section III – Mise en candidature** », vous trouverez ci-contre un **Bulletin de présentation** en vue de l'élection de cinq administrateurs au Conseil d'administration de l'Association pour un mandat de deux ans.

L'actuel conseil d'administration est constitué des personnes suivantes.


	Fin des mandats
M. Claude Masson	membre d'office
Mme Dorothy Roy	octobre 2012
Mme Claire Sormany	octobre 2012
M. Jacques Bureau	octobre 2012
M. Marcel Dupras	octobre 2012
M. Mathieu Leclerc	octobre 2012

	Fin des mandats (suite)
M. Claude Poulin	octobre 2013
Mme Marie-Josée L'Archevêque	octobre 2013
M. Patrice Garant	octobre 2013
M. Guy Gosselin	octobre 2013

Les mandats de Mmes **Dorothy Roy** et **Claire Sormany** ainsi que ceux de MM. **Jacques Bureau**, **Marcel Dupras** et **Mathieu Leclerc** viennent à échéance en octobre 2012.

Toutes ces personnes peuvent être réélues. Veuillez prendre note que la **date limite** de réception d'un « Bulletin de présentation » au secrétariat de l'Association est le **31 mai 2012 à 17 h**.

Le président - Comité des élections



Lucien Huot

* **3.01** « Entre le premier jour du mois d'avril et le premier jour du mois de juin, le Comité des élections reçoit les propositions de candidatures aux postes d'administrateurs et vérifie si elles sont conformes aux statuts et règlements de l'Association. »

** **3.02** « Un candidat au poste d'administrateur doit être membre en règle de l'Association. Sa candidature est proposée par deux membres en règle de l'Association utilisant à cette fin le bulletin de présentation mis à la disposition des membres. Le bulletin de présentation doit être signé par les personnes qui font la proposition et par le candidat. »

BULLETIN DE PRÉSENTATION

Élection des administrateurs 2012 • Association des retraités de l'Université Laval

Nous soussignés, membres de l'Association des retraités de l'Université Laval, proposons la candidature de :

comme administrateur de l'Association

Catégorie des employés de soutien

Catégorie des professionnels

Catégorie des professeurs

Nom des proposeurs _____ Signature des proposeurs _____

J'accepte de me porter candidat au poste d'administrateur.

Date _____

Signature du candidat

n. b. : Pour que le bulletin de présentation soit valide, le candidat ou la candidate et les personnes qui proposent doivent être membres en règle de l'Association.

Ce bulletin devra être adressé au secrétariat de l'Association.
La **date limite** de réception est le **31 mai 2012, à 17 heures**.

Adresse : **Comité des élections**

Association des retraités de l'Université Laval
Pavillon Maurice-Pollack
2305, rue de l'Université, local 3109
Université Laval
Québec (Québec) G1V 0A6

L'assurance-dépôt et la SADC

UNE PROTECTION

L'Autorité des marchés financiers (AMF) garantit, en cas de faillite d'une institution de dépôts, jusqu'à concurrence de 100 000 \$ par personne, par institution inscrite. Au Québec, ce sont près de 500 institutions financières qui sont inscrites auprès de l'Autorité en vertu de la *Loi sur l'assurance-dépôts* et qui sont :

- des coopératives de services financiers (les caisses Desjardins, la Fédération des caisses Desjardins du Québec, la caisse centrale Desjardins et la caisse des Mutuellistes Épargne et Crédit);
- des sociétés de fiducie;
- des sociétés d'épargne;
- des assureurs.

Les dépôts dans les comptes chèque et épargne, les dépôts à terme tels les certificats de dépôt et les certificats de dépôt garanti sont garantis, à condition que ces dépôts aient été faits et soient payables au Québec, en argent canadien, et qu'ils aient une échéance de cinq ans ou moins.

La garantie de base offerte par l'Autorité sur vos dépôts peut s'appliquer jusqu'à concurrence de 100 000 \$, incluant le capital et les intérêts courus, par personne, par institution inscrite en cas de faillite de cette dernière.

L'Autorité assure les dépôts dans les institutions financières à charte québécoise (les caisses notamment). La Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) assure les dépôts dans les institutions financières à charte canadienne (les banques notamment).

Certains produits, qu'ils soient ou non placés dans un régime enregistré d'épargne-retraite (REÉR) ou dans un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR), sont exclus du programme d'assurance-dépôts, par exemple :

- les valeurs mobilières (comme les actions et les titres hypothécaires);
- les bons du Trésor;
- les obligations et débentures;
- les parts ou titres de participation;
- les organismes de placement collectif (fonds communs de placement);
- les contrats d'assurance-vie et fonds distincts.

Pour qu'un dépôt soit admissible à l'assurance-dépôts de l'Autorité des marchés financiers, certaines conditions doivent être satisfaites :

1. être fait au Québec dans une institution inscrite;
2. être payable au Québec;
3. être fait et payable en monnaie canadienne;
4. avoir une échéance de cinq ans ou moins, ou être remboursables en tout temps à la demande du déposant après cinq ans de la date du dépôt.

Vous pouvez vérifier que l'institution financière avec laquelle vous faites affaire est inscrite auprès de l'Autorité des marchés financiers en communiquant avec le Centre d'information de l'Autorité :

Québec : 418 525-0337 • Montréal : 514 395-0337

Autres régions : 1 877 525-0337

Site WEB : www.lautorite.qc.ca/fr/consommateurs.html

La SADC assure aussi vos épargnes

La Société d'assurance dépôt du Canada (SADC) assure aussi vos épargnes déposées dans une des institutions membres jusqu'à un maximum de 100 000 \$.

Cependant, elles doivent être sous forme **dépôts assurables** — comme des comptes d'épargne, des comptes de chèques et des certificats de placement garanti de 5 ans ou moins, détenues par des **banques et autres institutions financières** membres de la SADC et être en **dollars canadiens** — les comptes en dollars américains et autres monnaies étrangères ne sont pas assurables. En outre, l'assurance-dépôts de la SADC ne protège pas contre la fraude, le vol ou les manœuvres frauduleuses.

Pour avoir plus d'information sur la SADC et ses services et connaître la liste des institutions membres, composé le 1-800-461-7232 ou rendez vous sur le site WEB à : <http://sadc.ca/>

INVITATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

DATE : Le mardi 17 avril 2012

HEURE : 17 h 15

LIEU : Salle Le Cercle, pavillon Alphonse-Desjardins, Université Laval

PAVILLON ALPHONSE-DESJARDINS • 418 656-2358
www.desjardins.com/caisse-universitelaval

Tous nos membres sont cordialement invités à y participer et à venir prendre connaissance des résultats de leur caisse.



Desjardins
Caisse populaire
de l'Université Laval

LE JUBILÉ DES COURBETTES

Les Canadiens célébreront le Jubilé par des courbettes insignifiantes alors que les Jamaïcains viennent d'élire, le 29 décembre 2011, un Gouvernement (**Portia Simpson-Miller** du People's National Party) qui le célébrera en s'affranchissant de la Couronne britannique pour devenir une République, 50 ans après son indépendance et 357 ans après sa conquête par le Royaume-Uni. La Jamaïque se donnera un chef d'état du pays! Fini le colonialisme!

Célébrer le Jubilé, c'est célébrer la monarchie, mais aussi une Reine qui est censée nous avoir rendu de si grands services. Or, selon notre Constitution, **Élizabeth II** règne symboliquement mais ne gouverne pas. De nombreuses conventions constitutionnelles ont transféré au gouvernement canadien (et aussi québécois) tous les pouvoirs et le résidu des prérogatives dont a pu bénéficier le monarque à une autre époque. Si nous avons hérité d'institutions d'inspiration britannique (gouvernement de Cabinet, régime parlementaire, responsabilité ministérielle, pouvoir judiciaire indépendant), cela n'a rien à voir avec la monarchie en soi; au contraire, les anciennes prérogatives de la Couronne, caractéristiques de la monarchie, ont été largement abolies par le Parlement, les tribunaux ou l'usage. Le rôle essentiel de la Reine du Canada consiste actuellement à nous faire des sourires, des discours, à couper des rubans, à décerner des médailles; ses visites au Canada ne sont l'occasion que de réceptions officielles où nos élites se font voir ou se régaler à nos frais. Quant au spectacle que nous donnent ses parades de mode rétro (les chapeaux!), on en a d'autres aussi distrayantes (parade du Carnaval, de la Saint-Jean, de la Saint-Patrick, etc.).

Mais, je n'en veux pas tant à la Jubilaire qu'à la monarchie héréditaire que le député **Kadir** a qualifié de «parasitaire», et qui est incompatible avec certaines valeurs de la Constitution canadienne contemporaine, surtout depuis son rapatriement en avril 1982 sans le consentement du Québec, l'une des deux nations fondatrices, avec l'assentiment complice de ladite souveraine. Dans son célèbre *Renvoi de 1998 sur la sécession du Québec*, la Cour suprême a sonné vraiment le glas de cette monarchie héréditaire en proclamant que la démocratie est l'un des «principes [qui] ont dicté des aspects majeurs de l'architecture même de la Constitution et en sont la force vitale» (par. 51). Ces principes ne sont pas simplement descriptifs, «ils sont aussi investis d'une force normative puissante et lient à la fois les

tribunaux et les gouvernements» (par. 54). « La démocratie est une valeur fondamentale de notre culture juridique et politique» (par. 61). « Le principe de la démocratie a toujours inspiré l'aménagement de notre structure constitutionnelle [...]». La démocratie «signifie le mode de fonctionnement d'un gouvernement représentatif et responsable et le droit des citoyens de participer au processus politique en tant qu'électeurs [...], et en tant que candidats [...]» (par. 65). «La démocratie exprime la volonté souveraine du peuple» (par. 66). «L'assentiment des gouvernés est une valeur fondamentale dans notre conception d'une société libre et démocratique» (par. 67). «Sti assez clair?»

La Cour a considéré que « La **démocratie** est le régime politique dans lequel le pouvoir est détenu ou contrôlé par le peuple (principe de souveraineté), sans qu'il y ait de distinctions dues à la naissance, la richesse, la compétence [...] (principe d'égalité)¹. » En plus d'être antidémocratique, la monarchie héréditaire viole une autre valeur essentielle de la Constitution canadienne, soit le principe d'égalité des sexes (art. 15 de la Charte). La succession au trône britannique est réglée par l'*Acte d'union de 1800*, lequel renforce les règles inscrites par l'*Acte d'établissement de 1701* et le *Bill of Rights de 1689*; ces textes font partie de la Constitution canadienne. Or, selon ces règles, l'ordre de succession est déterminé par la «primogéniture masculine». Enfin, la monarchie britannique viole une autre valeur de la Constitution canadienne, la liberté religieuse et la séparation de l'Église et de l'État. En effet, selon les règles de succession au trône, le Monarque doit être de foi anglicane et devient, par son couronnement, Chef de l'Église anglicane. Ironie du sort, le Canada et le Québec, États laïcs, ont à leur tête un chef religieux!



Photo: Patrimoine Canada

Patrice Garant
Professeur émérite de droit public

¹La Reine est distincte non seulement par sa naissance (le sang royal) mais par sa fortune : elle est à la tête de la plus imposante fortune personnelle de la planète, accumulée depuis plusieurs siècles d'exploitation du bon peuple... Elle serait la propriétaire légale de 2671 millions d'hectares, un sixième de la surface de la terre ferme : valeur estimée à 17 600 000 000 000 £.

Pour le plaisir d'apprendre
Profitez d'une multitude de cours et d'activités offerts aux 50 ans et plus!
Aucun préalable, aucun examen.
Nouveautés chaque session.
Sur la cité universitaire.

Certaines activités sont aussi disponibles aux endroits suivants :
Charlesbourg, Lac-Étchemin, Lévis, Montmagny, Plessisville, Saint-Georges et Thetford Mines

418 656-3010
1 877 785-2825, poste 3010
www.utaq.ulaval.ca

UNIVERSITÉ LAVAL
Université du 3^e Âge de Québec

COMMENT FAIRE FACE AUX MICROBES?

C'est à cette question que **Jacques Goulet**, professeur retraité des sciences des aliments et de la nutrition a accepté de répondre dans la causerie *Hygiène et microbisme* qu'il donnait le 25 janvier à l'invitation du Comité d'entraide de l'ARUL. Après avoir montré que l'hygiène est l'ensemble des principes et des pratiques tendant à préserver et à améliorer la santé, le conférencier a présenté certains éléments de connaissance sur les microbes, leur fonctionnement et les moyens de contrôle pour enrayer ceux qui sont nuisibles. Dans un deuxième temps, le conférencier a fait ressortir différents moyens à appliquer dans notre vie de tous les jours pour éviter d'en devenir leurs victimes.

Ce qu'on connaît sur les microbes et leur contrôle

Les microbes sont présents à peu près partout mais surtout dans les endroits humides:

- dans nos maisons (salle de bain, cuisine, fenêtres, tissus et éponges humides, sacs réutilisables, réfrigérateurs, tapis, plantes, animaux domestiques et autres humains);
- sur et dans les différentes parties de notre corps;
- dans les aliments que nous mangeons (végétaux frais, viandes fraîches, produits crus congelés, aliments fonctionnels (probiotiques) et produits pasteurisés et fermentés.

Plusieurs microbes sont bienfaisants : recyclage des matières organiques, digestion intestinale, fermentations alimentaires, bio-pesticides, fertilisation des sols, dépollution, symbioses, antibiose et photosynthèse. Mais en même temps, certains présentent plusieurs dangers qu'il ne faut pas négliger : les infections, les intoxications, l'altération des aliments, la pourriture, les épidémies et pandémies.

Le conférencier a attiré l'attention sur les microorganismes qui dégradent les aliments. Même s'ils ne sont pas habituellement dangereux pour la santé humaine, ils peuvent altérer le goût, la texture et l'apparence des aliments et réduire leur durée de vie. Il faut par ailleurs donner beaucoup plus d'attention aux bio-contaminations d'origine humaine. La microflore intestinale est le principal réservoir des bactéries chez l'humain. On les y retrouve par milliers de milliards et elles ne représentent pas moins de 30 à 35 % de la masse sèche de nos matières fécales. Si certaines personnes peuvent être des porteurs sains de pathogènes, il n'en reste pas moins qu'une mauvaise hygiène des mains en particulier au sortir des toilettes peut être une source majeure de contamination.

Il existe plusieurs types de moyens de contrôler les microbes nuisibles. Le premier inclut les moyens physiques dont les plus connus sont la réfrigération, la chaleur (faire bouillir ou faire cuire) ou la congélation; on peut leur ajouter le séchage ou l'irradiation. En deuxième lieu, il y a des moyens chimiques comme les agents tensioactifs (les détergents et les savons), les oxydants (comme l'iode, le peroxyde ou les hypochlorites), les acides organiques ou inorganiques, les alcools (méthylique, éthylique, ou isopropylique) pour n'en nommer que quelques-uns. Dans le troisième, on retrouve des moyens

biochimiques : les antibiotiques (substances antibactériennes), les anticorps dans notre système immunitaire et les antiviraux (inhibiteurs d'enzymes). Finalement, il y a les moyens biologiques de contrôle : les bactériophages, les bactéries antagonistes (en particulier les probiotiques) et les protozoaires.

Des comportements à adopter

La conservation par le froid est certainement l'un des facteurs les plus importants pour affecter la croissance des bactéries. Il faut se rappeler toutefois que le froid (la congélation en particulier) ne fait pas disparaître celles qui sont déjà présentes. Elles peuvent subir des désordres métaboliques et des lésions cellulaires qui débouchent sur la diminution de la croissance microbienne. Mais il existe certaines bactéries, entre autres les bactéries psychrotrophes et les bactéries psychrophiles qui sont capables de proliférer à des températures plus froides. Elles peuvent affecter la consistance, la couleur, l'aspect, l'odeur et même la saveur des aliments. En conséquence, il faut éviter de laisser trop longtemps au réfrigérateur les aliments si on veut conserver leur fraîcheur.

On conserve les viandes, volailles, poissons et fruits de mer entre 1° et 4°C. Les viandes hachées peuvent être réfrigérées à 4°C pendant 3 à 4 jours. La décongélation des aliments congelés peut se faire au réfrigérateur entre 0°C et 4°C, dans l'eau froide courante ou lors de la cuisson. Une viande ou un plat emballé sous vide, congelé ne doit pas être congelé à nouveau une fois décongelé.

Le refroidissement doit se faire de façon rapide. Pour réduire le temps de refroidissement, il est suggéré de diviser en portions, de découper les grosses pièces en plus petites, de placer dans un bain de glace et de réduire le volume d'air.


Dans le réfrigérateur, l'ordre à utiliser pour placer les aliments de haut en bas :

- Aliments prêt-à-manger
- Produits cuits à réchauffer ou réutiliser
- Œufs, fromages, produits laitiers
- Légumes et fruit non parés
- Bœuf, porc, jambon, saucisses
- Bœuf et porc haché
- Volaille et poisson

Ne pas oublier le nettoyage et le dégivrage fréquents.



Deux types de contamination à garder en mémoire :

Les contaminations par la chaleur	Les contaminations croisées
 <p>Zone des températures dangereuses entre 4 °C (40 °F) et 60 °C (140 °F)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Du cru vers le cuit • Par les ustensiles • Par les surfaces de travail • Dans les aires d'entreposage • Par les mains lors de la manipulation • Lorsque les contenants demeurent ouverts • Par les insectes

À éviter aussi les biocontaminations d'origine humaine.

Par les mains et les ongles : la température (33°C) et l'humidité des mains avec la présence de très nombreuses bactéries sont un lieu privilégié de transmission de la contamination. Il ne faut pas oublier les ongles sous lesquels on retrouve un risque considérable d'accumulation de bactéries d'autant plus qu'ils sont plus difficiles à laver. Garder les ongles courts est un bon moyen de prévention.



Photo : Lucie Bouffard

Par les voies respiratoires : le mucus, la toux et les éternuements sont des moyens de transmission des bactéries accumulées dans les voies respiratoires où la température de 37°C associée à une humidité très élevée constituent un lieu particulièrement approprié pour la transmission des bactéries si l'on ne prend pas garde de protéger sa bouche pour empêcher leur propagation.

Par les vêtements, les cheveux, les poils : les survêtements, les filets, masques et autres moyens appropriés peuvent être des moyens à utiliser pour diminuer l'accumulation des bactéries sur ces surfaces dont le lavage est moins fréquent.

Pour contrecarrer la contamination par les mains, le lavage des mains doit se faire avec du savon selon les étapes suivantes.

1. Enlever les bijoux (ou ne pas en porter).
2. Ouvrir le robinet.
3. Se mouiller les mains et les avant-bras.
4. S'enduire les mains et les avant-bras de savon.
5. Frotter les mains paumes contre paume, puis le dos de chaque main.
6. Entrelacer les doigts et nettoyer les espaces interdigitaux.
7. Frotter le bout des doigts, les ongles et les pouces.
Faire des mouvements circulaires autour de chaque poignet.
8. Rincer abondamment.
9. Essuyer les mains avec des serviettes jetables.
10. Fermer le robinet à l'aide de la serviette jetable et jeter la serviette.

Le professeur Goulet a terminé sa conférence en rappelant des dangers à éviter et des facteurs de prévention et de protection en matière de propagation des microbes.

Attention – Danger	Prévention – Protection
<ul style="list-style-type: none"> • Toilettes publiques • Poignées de portes, rampes • Hôpitaux • Transports publics • Vomissures, toux, éternuements • Monnaie, billets, stylos • Sacs réutilisables • Claviers, manettes 	<ul style="list-style-type: none"> • Hygiène personnelle • Hygiène environnementale • Saine alimentation • Usage de probiotiques • Bonnes pratiques de conservation • Éducation

André Beaudoin

En cas de décès ou d'incapacité

QU'EN EST-IL DE LA GESTION DE NOS BIENS?

Suite de la page 1

Le divorce et le partage du patrimoine familial et autres biens

En cas de divorce, le partage du patrimoine familial se fait moitié-moitié à chaque conjoint. Les autres biens demeurent la propriété de chaque conjoint lorsque le régime matrimonial est la séparation de biens.

Le conjoint de fait

Le Code civil ne prévoit aucun droit aux conjoints de fait en cas de décès ou de rupture. Il y a cependant la possibilité pour les conjoints de fait de rédiger une convention de vie commune afin de se protéger ainsi que de protéger les enfants, mais il est préférable de l'officialiser dans le cadre d'un testament pour une meilleure protection. Il faut toutefois souligner que les parents, peu importe le genre d'union, ont les mêmes droits et obligations envers les enfants.

La curatelle publique

La curatelle publique a trois rôles: elle veille à la protection des majeurs incapables, elle veille à la bonne administration des tuteurs et elle enquête sur le signalement de personnes victimes d'abus ou de maltraitance. Elle a un rôle de suppléance; de là l'importance de rédiger un mandat en cas d'incapacité si on veut éviter la curatelle publique ainsi qu'une procédure longue et coûteuse.

Le mandat en cas d'incapacité

Qu'il soit notarié ou fait sous seing privé (des formulaires existent dans le commerce), le mandat d'incapacité doit toujours être homologué avant de prendre effet. Il peut donner au mandataire la responsabilité de la simple administration des biens (uniquement la conservation des biens) ou de la pleine administration des biens. Le mandat doit être donné alors que le mandant est en possession de ses facultés physiques et mentales.

Le testament

Le testament a pour objet de répartir les biens d'une succession selon les désirs du testateur. Il protège les êtres qui sont chers, il facilite le règlement de sa succession, il évite les malentendus de même qu'il permet de planifier la disposition de ses biens et de limiter l'impôt à payer. Il existe trois formes de testament: le testament olographe, le testament devant témoins et le testament notarié. Ce dernier prend effet dès la constatation du décès et n'a pas besoin d'être homologué. La désignation d'un liquidateur est une décision importante dans toute rédaction de testament. Par ailleurs, pour des modifications mineures, il est possible de rédiger un codicile qui est une annexe au testament; il doit être écrit de la main du testateur, signé et daté.

La fiducie et la fiscalité au décès

Des règles fiscales permettent de minimiser l'impôt payable au décès. Une des plus connues est le roulement fiscal des REÉR au conjoint survivant si cela est prévu dans le testament. Dans le cas d'un legs à un enfant mineur ou à un héritier inapte, la création d'une fiducie testamentaire peut s'avérer essentielle en plus d'être intéressante d'un point de vue fiscal. Enfin, elle permet de s'assurer d'une gestion responsable de l'héritage donné.

Le bilan patrimonial

Le bilan patrimonial constitue une précaution à prendre pour faciliter l'inventaire des biens par le liquidateur. Ce document donne pour une personne la liste de ses actifs, leur localisation ainsi que celle des principaux documents utiles pour le règlement de sa succession ainsi que la liste de ses passifs.

L'exposé de Claude Dufour ne visait qu'à faire un tour d'horizon des questions énoncées. Pour avoir plus d'information ou pour savoir quelles dispositions s'appliquent à votre situation, vous pouvez consulter un professionnel, visiter le site de la Chambre des notaires www.cdnq.org ou téléphoner au 1-800-NOTAIRE.

Claude Godbout



Photos : Collection privée

BRUNCH DU NOUVEL AN

Le dimanche 22 janvier dernier se tenait au restaurant l'Académie, la deuxième édition du «Brunch du Nouvel An» de l'ARUL. Cent vingt-cinq personnes s'y étaient donné rendez-vous, une augmentation par rapport à l'an dernier. Le plaisir de se rencontrer et de fraterniser était palpable. Les convives ont apprécié le mimosa et les prix de participation offerts par le conseil d'administration de l'ARUL.

Le président, **Mathieu Leclerc**, a profité de l'occasion pour offrir au nom du conseil d'administration ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Merci aux organisateurs : **Charles Garon** et **Lucien Huot** qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour faire de cette activité un véritable succès. Merci à **Réjeanne Bourassa** et **Claire B. Mead** pour la qualité de l'accueil.

Pierre Gagné, président



Photo : Raymond Wayland



Photos : Réjeanne Bourassa

ACTIVITÉS À VENIR

- Vendredi 13 avril 2012 - Cabane à sucre
- Mardi 5 juin 2012 et jeudi 7 juin 2012 - Découvrir la Forêt Montmorency ou la redécouvrir autrement
- Mercredi 6 juin 2012 - Tournoi de golf annuel
- Mercredi 11 juillet 2012 - Croisière dans les Îles de Sorel
- Du 7 au 11 septembre 2012 - Voyage à New York
- Mercredi 26 septembre et jeudi 4 octobre 2012 - Visite de l'abbaye cistercienne Val-Notre-Dame à Saint-Jean-de-Matha
- Mercredi 7 novembre 2012 - Conférence de **Gilles Barbeau**, professeur retraité de la Faculté de pharmacie

Pour plus de détails, consultez les encarts ou le site WEB de l'ARUL à www.arul.ulaval.ca



Le vendredi 13 avril 2012, l'ARUL va à la cabane

Photos : Lucie Bouffard

LE MUSÉE DES URSULINES DE QUÉBEC

DES SOUVENIRS TOUJOURS PRÉSENTS

Le Musée des Ursulines de Québec en est un d'art et d'histoire qui a pour mission de conserver, de mettre en valeur et de faire connaître le patrimoine des Ursulines de Québec. Cette communauté religieuse enseignante, installée à Québec depuis 1639, a ouvert le premier pensionnat de filles en Amérique du Nord.



Le Musée des Ursulines sis rue Donnacona.

Cette sortie hivernale, organisée par le Comité des activités socioculturelles de l'ARUL, a réuni 140 membres et invités au cours des trois visites planifiées. Après un dîner au Café de la Terrasse du Château Frontenac, ils se sont dirigés vers la rue Donnacona où est situé le Musée. Rénové au cours des dernières années, il compte cinq salles réparties sur trois étages, en plus d'un hall exposant des maquettes de la maison des Ursulines au cours des ans jusqu'à aujourd'hui. La plus grande partie de l'exposition est consacrée à la vie d'une pensionnaire et à l'enseignement qu'elle reçoit au XIX^e siècle. Trois salles exposant des instruments de musique et scientifiques de même que les meubles d'une «case» de dortoir permettent aux visiteurs, mais surtout aux visiteuses qui ont connu la vie couventine, de faire un plongeon dans le passé. Une salle retrace le chemin que doit parcourir une postulante jusqu'à la prononciation de ses vœux.

Au rez-de-chaussée, une salle expose temporairement quatre parements d'autel magnifiquement brodés par les religieuses sur les conseils de **Marie Lemaire des Anges** (1641-1717). En plus d'insuffler un élan exceptionnel à la production artistique des Ursulines de Québec, ces parements, qui ont orné les autels du monastère, ont aussi permis des entrées de fonds intéressantes permettant aux religieuses de poursuivre leur œuvre d'éducation auprès des jeunes filles. En effet, les Jésuites et d'autres communautés religieuses se sont porté acquéreurs de ces magnifiques parements.

Ce Musée, bien que présentant une exposition assez statique, laquelle ne fait pas appel aux nouvelles technologies multimédia, a tout de même su retenir l'intérêt des membres de l'ARUL.

Lucie Bouffard



À l'entrée du Café de la Terrasse, on peut admirer l'œuvre d'Olivier Martineau qui a réalisé cette sculpture à partir du cuivre du toit du Château Frontenac qui a été rénové à l'été 2011.

Photo : Raymond Wayland